

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 907

présenté par
Mme Clapot

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, après le mot :

« naturels »,

insérer les mots :

« de compensation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarté